Ministère du travail et des solidarités
Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 24 novembre 2026 portant composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de la catégorie C relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales

NOR : TRSR2630472A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2026 modifié relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministère du travail et des solidarités et du ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ainsi que de certains personnels relevant du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, pour les élections des représentants des personnels au sein des instances représentatives du personnel fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu les désignations de délégués titulaires et suppléants des organisations syndicales ayant présenté une candidature ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1er

Le bureau de vote électronique pour le scrutin de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de la catégorie C relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales est composé des membres suivants :

- Devrim BOY, président du bureau de vote électronique ;
- Sabrina CARRON, secrétaire du bureau de vote électronique ;
- Latifa ZAHI, déléguée titulaire de la liste CFDT ;
- Yveline MAVILLE, déléguée suppléante de la liste CFDT ;
- Cécile CLAMME, déléguée titulaire de la liste commune CGT-Solidaires ;
- Régis SIGAUD, délégué suppléant de la liste commune CGT-Solidaires ;
- Rose-Marie HAMZA, déléguée titulaire de la liste FO ;
- Juan NAVARRO, délégué suppléant de la liste FO ;
- Sylvie ROUMEGOU, déléguée titulaire de la liste UNSA ;
- Valérie CROISIER, déléguée suppléante de la liste UNSA.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 24 novembre 2026.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef du service des politiques sociales et des parcours,
adjoint à la directrice des ressources humaines,
Laurent GRAVELAINE